

La transition écologique suppose un changement profond des modes de production, qui tienne compte de leurs externalités négatives. **Les technologies actuelles sont assez matures pour permettre, dès maintenant, de très gros progrès**, comme en témoignent les différents scénarios énergétiques proposés par l'association française négaWatt. De futurs développements technologiques n'auront d'utilité que si un marché existe pour elles. Cependant, les principaux obstacles à la transition énergétique sont :

- (1) la présence de nombreux secteurs fortement dépendants des énergies fossiles (énergie, automobile, etc.) ou d'un mode de production linéaire et basé sur l'obsolescence rapide des produits
- (2) le fort niveau d'investissement (formation, technologie) nécessaire ;
- (3) la faible compétitivité de nombre de tels investissements face à une énergie fossile peu chère (notamment rénovation lourde du bâti, biogaz ou méthanation, etc.)

Dans un premier temps, afin de garantir l'acceptabilité sociale de la transition écologique, **les efforts prioritaires consistent à sortir de l'impasse les secteurs/personnes les plus dépendants aux énergies fossiles**. Les diagnostics Climat Energie territoriaux et les études locales de précarité énergétique doivent permettre d'identifier les foyers et industries qui souffriraient le plus d'une hausse du prix de l'énergie et ne pourraient pas adapter leurs consommations pour autant (logements mal isolés en location, voiture indispensable pour les déplacements, territoires vivant de l'exploitation des énergies fossiles ou de l'industrie automobile, etc.). L'action publique doit flécher ses investissements en priorité vers ces cibles.

Pour financer ces investissements, de nouveaux outils financiers doivent être mobilisés. Notamment, le climatologue Jean Jouzel et l'économiste Pierre Larrourou proposent que la BCE utilise les mêmes outils que ceux mis en œuvre pour sauver le système financier de la crise, pour **financer massivement les investissements, à hauteur de plus de 1000 milliards d'euros par an**. Cette proposition, l'**Appel pour un Pacte Finance Climat Européen** (<https://climat-2020.eu/fr/>) reçoit le soutien d'un nombre croissant d'économistes, d'élus de premier plan, d'ONG et de la société civile.

Enfin, pour créer les conditions nécessaires à un marché où les techniques les plus vertueuses sont les plus compétitives et éviter tout effet rebond, **il est indispensable de mettre en place une fiscalité écologique ambitieuse**. Cette dernière doit renchérir le prix des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi d'autres polluants, de l'extraction de ressources (minérales, hydriques, biomasse, fossiles), du défrichement et de l'artificialisation des sols, au point que les activités économiques les plus vertueuses seraient *de facto* les plus compétitives. La rentabilité des investissements verts serait dès lors assurée, avec une réorientation automatique du marché vers les produits « verts », et un effet rebond limité.

**Le produit de cette fiscalité devrait servir à :**

- **baisser les charges sociales** de façon généralisée (ou ciblée sur les secteurs / entreprises les plus « verts »), de manière à baisser le coût du travail – une mesure indispensable pour les métiers intensifs en main-d'œuvre (économie sociale et solidaire, agroécologie, économie circulaire, économie de la fonctionnalité, culture, etc.) ;
- **financer la mise en œuvre d'un revenu de base inconditionnel** au niveau européen, qui assurerait un socle de sécurité aux personnes éloignées de l'emploi et de plus grandes

marges de négociation aux employés sur leurs conditions de travail, tout en permettant le développement d'activités non basées sur la création de valeur marchande.

**Une telle fiscalité doit s'appuyer sur des bases scientifiques solides** (évaluation environnementale, analyse du cycle de vie) **et être appliquée également à tous les secteurs sans exception**, faute de quoi elle favoriserait injustement des activités polluantes. Idéalement, elle doit également être appliquée aux produits importés sur le territoire de l'UE, pour éviter toute distorsion de concurrence, à moins que la hausse des coûts de production induite par cette taxe soit intégralement compensée par les baisses de charges sociales.

**Les stratégies d'économie circulaire bénéficieront grandement de ce basculement de la fiscalité du travail vers la fiscalité écologique**, en particulier si celle-ci intègre une **taxe sur l'extraction de ressources basée sur le sac à dos écologique** associé aux produits fabriqués ou importés. Cette taxe, répercutée sur le prix de vente, doit permettre de financer la réhabilitation écologique des sites d'extraction ainsi que le traitement des déchets en fin de vie. Son montant devrait être modulé en fonction de la durée de vie garantie du produit pour **lutter contre l'obsolescence programmée afin de réduire à la source la production de déchets**

**Pour maximiser la collecte des déchets sélective, un système équivalent aux consignes peut être mis en place** : les équipements / biens de consommation usagés doivent pouvoir être restitués par les consommateurs aux distributeurs, qui seraient ainsi chargés de la vente de neuf comme de la collecte de produits usagés, en échange d'une somme reversée en monnaie locale ou de bons pour acheter des produits labellisés.